

LA Situation



Localisation de la Résidence "Les Terrasses de la Dorade" aux portes du Grand Nouméa

DUMBEA SUR MER

Dumbéa est la deuxième ville la plus peuplée de Nouvelle Calédonie avec 31 812 habitants.

Dumbéa sur Mer, une nouvelle ville pour une nouvelle vie où tout est à proximité. Commerces, équipements, écoles et collèges, services publics, avec ces 6000 logements se prolonge, jusqu'à la rivière Dumbéa, par le Parc d'activités Panda, avec la même qualité de vie.

L'Hôpital du 21^{ème} siècle, Le Médipôle, à l'extrémité Sud de Dumbéa sur Mer, sera le plus grand bâtiment public jamais réalisé en Nouvelle Calédonie.

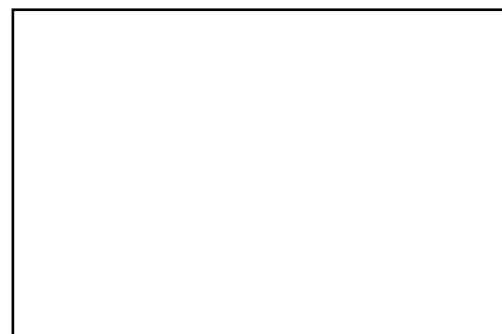
L'Anse d'Apogoti deviendra un nouveau centre ville, avec des équipements publics et associatifs, 3 écoles et 2 collèges ainsi qu'un accès à la mer pour les plaisanciers.



La Résidence "Les Terrasses de la Dorade" dans la nouvelle urbanisation d'Apogoti

PLAN DE MASSE

COMMERCIALISATEUR



LIVRAISON
2017/2018

MAÎTRE D'OUVRAGE



Anse Apogoti
ZAC de Dumbéa sur Mer - Ilot 46 - lot 2 1 3
98830 - DUMBEA

RÉSIDENCE LES TERRASSES DE LA DORADE 2 DUMBÉA SUR MER



contact@outremer-residences.fr
www.outremer-residences.fr





SON Environnement

Les Terrasses de la Dorade est située au cœur de la ZAC de Dumbéa sur Mer, sur les coteaux de "la Pointe à la DORADE" qui est un des quartiers résidentiels du Grand Nouméa convoité, offrant une situation idéale. Entre terre et mer, elle allie, de par sa situation géographique, calme et nature et une proximité de l'ensemble des pôles économiques, administratifs et scolaires, très bien desservis par les transports en commun et les axes routiers.

La Résidence

L'opération est composée d'un bâtiment, avec trois entrées.

Avec 29 logements, du T2 au T4, cette résidence sécurisée bénéficie de parties communes aux finitions de qualité, ainsi que de parkings sous-sol. Tout ceci pour un cadre de vie idéal.

- Cuisine équipée
- Chambres climatisées
- Salles de bain équipées
- Interphonie
- Parkings et espaces verts
- Résidence sécurisée
- Ascenseurs
- Aire commune